



LE SEPT-SORTAIS

Bulletin d'information – n° 25 - juin 2014



LE MOT DU MAIRE

Setpsortaises, Septsortais,

Les élections municipales de mars dernier ont donné dès le 1^{er} tour la chance à la liste toute entière que je conduisais de prendre le flambeau pour les 6 années à venir. Je tiens à présenter mes sincères et chaleureux remerciements aux Septsortaises et Septsortais qui nous ont accordé leur confiance pour gérer les affaires de la commune et mener à bien les projets communaux.

Le Président et 6 Vice-Présidents ont été élus à la Communauté de communes du Pays Fertois – vous trouverez en page centrale le nom de chacun. 37 élus siègent désormais au conseil communautaire représentant 19 communes. En tant que Maire de Sept-Sorts, je fais partie des commissions « Développement économique, de l'emploi, aménagement du territoire et cadre de vie » et Environnement, développement durable, voirie et électrification.

Notre PLU dont l'élaboration a débuté en 2011, arrive dans les prochains mois au terme de la procédure. Les personnes publiques et les services de l'Etat ont rendu leur avis sur le projet arrêté en conseil. L'enquête publique devrait être programmée pour la mi-septembre en vue d'une approbation fin d'année voire début 2015. Un commissaire enquêteur tiendra des permanences en mairie. Des affiches et des avis dans la presse vous informerons en temps voulu. Les comptes rendus de chaque conseil sont mis en ligne sur le site de la commune – pensez à le consulter : www.sept-sorts.fr

Je tiens à féliciter tous les jeunes qui ont réussi leurs examens et je leur souhaite réussite dans leurs études.

Bonne lecture et bonnes vacances à toutes et à tous.

François ARNOULT.

INFORMATIONS

LISTE ELECTORALE

Dès le 1^{er} septembre 2014 et jusqu'au 31 décembre 2014, vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales de la commune. Pour cela il vous suffit de vous présenter en mairie muni de votre carte d'identité, d'un justificatif de domicile et de votre carte d'électeur le cas échéant. Vous pouvez également télécharger l'imprimé sur « servicepublic.fr et le déposer ou le transmettre à la mairie avec une copie de votre carte d'identité et d'un justificatif de domicile.

Rappel : pensez à votre inscription sur la liste électorale avant le 31 décembre 2014 pour pouvoir voter en 2015 !



RENTREE SCOLAIRE 2014 Réforme scolaire et transports

Le transport des enfants vers les écoles primaires et maternelles de La Ferté sous Jouarre est organisé par la commune de Sept-Sorts. Il sera désormais assuré 5 jours par semaine dès le 1^{er} septembre en raison de la réforme scolaire qui instaure l'école le mercredi matin. En tant que parents vous avez été informés de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires dans les établissements de la Ferté sous Jouarre - les activités seront organisées en fin de journée, le transport se fera donc après les Temps d'Activités Périscolaires - **nous vous ferons parvenir la fiche horaire du car dès que possible.**

Pour obtenir la carte SCOL'R 2014-2015 **(nouveaux élèves) demander un dossier en mairie - ce dossier sera à rapporter en mairie avant le 7 juillet 2014.**

TRANSPORTS SCOLAIRES LIGNES REGULIERES de BUS (collèges, lycées...)

Forfait Imagine R ou carte scolaire bus lignes régulières ? Renseignements en mairie où sur les sites suivants :

www.imagine-r.com, www.optile.com,
www.cc-paysfertois.fr ou auprès des transporteurs. La communauté de communes participe avec le Département à la prise en charge de la carte Imagine'R sous certaines conditions.

COLLECTE des DECHETS



Calendrier du 2^{ème} semestre 2014 dans ce bulletin - en mairie - ou téléchargeable sur le site de la commune.

Nous rappelons que les containers ou sacs déchets verts ne doivent être sortis que la veille du ramassage et rentrés le soir même de la collecte - merci.

Collecte déchets verts (sacs)

Tous les mardis jusqu'au 25 novembre

ATTENTION : plus qu'un seul jour pour venir chercher les sacs :

SAMEDI 20 SEPTEMBRE 2014

(au lieu du 27 prévu initialement)

Nous vous encourageons à acquérir un composteur afin de réduire la quantité de déchets verts collectée. Au PRIX de 22 € il est à commander au SMITOM de Monthyon 77122, Chemin de la Croix Gillet - A retirer à la Communauté de communes, 22 avenue du Général Leclerc (prés de la gare SNCF/en direction de Château-Thierry), sur présentation du reçu.

Collecte robotisée

La collecte robotisée mise en place en octobre 2013 se déroule bien malgré nos inquiétudes du début. Quelques incidents cependant arrivent parfois : bacs placés trop loin du bord ou trop près d'un obstacle, véhicule gênant, vrac à côté... ***Merci donc de bien respecter les consignes afin d'éviter ces petits incidents qui empêchent le ramassage de vos déchets.***

Collecte des objets encombrants

Mercredi 24 septembre 2014

A sortir la veille du ramassage devant chez vous.

RAPPEL des REGLES de VOISINAGE et CIVISME



Comme tous les ans en cette période estivale, nous souhaitons vous rappeler les règles de voisinage.



Les Feux

Les déchets végétaux, et uniquement ceux-ci, ne peuvent être brûlés à moins de 200 mètres des habitations et des bois ; 100 m des routes et chemins et uniquement du lever du jour à 16 heures.

De plus, il est interdit de brûler entre

le 1^{er} avril et le 30 septembre.



Jardinage - Bricolage -

Entretien

Pour toutes utilisations de matériel et outillage bruyants qui peuvent causer une

gêne au voisinage, il est impératif de respecter les horaires suivants pour leur utilisation :

les jours ouvrés de 7 h à 20 h

les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h

les dimanches, jours fériés de 10 h à 12 h



INFORMATION sur les

RISQUES LIES à la CANICULE

Les personnes isolées, âgées de 70 ans et +, malades, handicapées sont invitées à se faire connaître en mairie. Les dispositions d'un plan canicule seront mises en place par le Centre d'Action Sociale de Sept-Sorts afin d'intervenir si besoin. .

Contactez la mairie au :

01 60 22 30 80

Numéro national d'information :

0 800 06 66 66 (appel gratuit)

Ou consultez : <http://www.sante-sports.gouv.fr/canicule/>

CARTE NATIONALE D'IDENTITE est VALIDE 15 ANS depuis le 1^{er} janvier 2014



L'allongement de cinq ans pour les CNI concerne :

- Les nouvelles cartes sécurisées délivrées à partir du 1^{er} janvier 2014 à des personnes majeures
- Les cartes sécurisées délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures
- Attention : ne s'applique pas aux mineurs. Leur carte reste valable 10 ans.
- La prolongation est automatique, aucune démarche à faire. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée :

Si vous devez voyager, il est souhaitable de consulter au préalable la rubrique Conseils aux voyageurs du ministère des Affaires étrangères :

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>

COMMUNIQUE CPAM

Attention aux escrocs !!

Soyez vigilants ! Des personnes malintentionnées se font passer pour des agents de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Seine-et-Marne. Elles tentent d'obtenir des renseignements confidentiels soit par téléphone ou par mail ou à votre domicile (pour soutirer la carte vitale sous prétexte de vous donner la carte vitale 2 ou autres informations).

En cas de doute, contactez la CPAM au 36 46

JOBS à LONDRES

www.londonvisit.org

A Londres job et emplois même débutant., logements indépendants court et long séjour, cours d'anglais facultatifs.

Contact et renseignements :
www.londonvisit.org



CENTRE SOCIAL PAYS FERTOIS

Anim 'ETE 2014: des sorties, la Ludotek, des visites, des ateliers, des cafés partages – des ateliers créatifs, renseignements et inscriptions au 01 60 22 19 19 – ACIF 17 rue de Reuil 77260 La Ferté sous Jouarre



CHEQUE AUTONOMIE 77



Afin de simplifier l'accès des personnes âgées à l'Aide Personnalisée d'Autonomie (APA) et des personnes en situation de handicap à la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) et l'usage de ces deux aides, le Département met en place un nouveau dispositif le Chèque emploi service universel (CESU) : le chèque autonomie 77.

Celui-ci permettra de rémunérer directement le salarié qu'elles emploient. « Modernisation et simplification » des moyens pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie et des personnes handicapées.

N° Azur : 0810 02 02 77 (conseiller en ligne) Site internet du conseil général : rubrique Chèque Autonomie 77

ASSURANCE MALADIE :

PARTIR EN EUROPE L'ESPRIT TRANQUILLE

Vous avez prévu de partir en vacances en Europe, dans un Etat de l'Union Européenne (UE), dans l'Espace économique européen (EEE) ou en Suisse ?

Avant votre départ, procurez-vous la carte européenne d'assurance maladie (CEAM). Elle vous permettra d'attester de vos droits à l'assurance maladie et de bénéficier d'une prise en charge sur place de vos soins médicaux, selon la législation et les formalités en vigueur dans le pays de séjour.

- **15 jours au moins avant** votre départ, commandez votre carte par internet à partir de votre compte Ameli ou sur les bornes dans les accueils de la CPAM grâce à votre carte vitale. La carte est valable un an.
- **Chaque membre de la famille** doit avoir sa carte, y compris les enfants de moins de 16 ans !!
- **Départ imminent !** demande par internet ou aux bornes et éditer un

certificat provisoire de remplacement, valable 3 mois. A utiliser dans les mêmes conditions que la CEAM.

- **Si vous avez dû payer des frais médicaux**, à votre retour en France, vous pourrez éventuellement demander le remboursement. Pensez à conserver les factures acquittées et justificatifs de paiement et les adresser à la CPAM accompagnés du formulaire « soins reçus à », disponible sur ameli.fr.

Plus d'informations sur www.ameli.fr



OPERATION » TRANQUILITE VACANCES »

Pensez à signaler votre absence à la brigade de gendarmerie afin que des patrouilles de surveillance soient organisées en conséquence.

Vous pouvez également aviser vos voisins, faire relever votre courrier ou le faire suivre, faire ouvrir vos volets, simuler une présence à l'aide d'un programmateur pour la lumière, la tv..., ne pas laisser de message d'absence sur votre répondeur,



ORGANISATION des SERVICES DE GARDE et d'URGENCE des PHARMACIES

Afin de garantir l'accès aux médicaments à la population de Seine-et-Marne, en dehors des jours et des heures d'ouverture habituelles, un système de garde par roulement est organisé.

Pour connaître la pharmacie de garde, il convient de contacter la gendarmerie. Une application pour téléphones mobiles « mon pharmacien » est disponible et permet de connaître en temps réel par géolocalisation la pharmacie de garde la plus proche.

Téléchargeable sur : Google play (pour tél sous androïde) iTunes (pour Iphone)

REGIME OBLIGATOIRE et COMPLEMENTAIRE SANTE ETUDIANTS

Votre enfant devient étudiant ? Il continue de bénéficier de votre complémentaire santé avec les mêmes garanties et de la prise en charge des frais médicaux. Par contre, pour le régime d'assurance obligatoire, lorsqu'il devient étudiant, il doit en principe s'affilier à la sécurité Sociale étudiante. Il pourra le faire lors de son inscription dans son école ou à l'université. Il devra alors préciser qu'il a déjà une complémentaire santé. Il vous suffira ensuite de transmettre à la complémentaire par simple courrier son numéro d'affiliation auprès de la Sécurité sociale étudiante .

AUTO ECOLE GERMINALE



Une auto-école gérée par l'association Germinale, **destinée aux plus défavorisés** vient d'ouvrir ces portes au 20 rue du Faubourg à la Ferté sous Jouarre. Un permis à moins de 1000 € est proposé. Pôle emploi, la mission locale et la CARED aident au financement. Tous les candidats au permis doivent toutefois passer une série de tests cognitifs avec une psychologue du travail de la Maison de l'Emploi.

PASSAGE PIETONS



à la HAUTE BORNE

Nous vous demandons ne plus utiliser le passage piétons à la Haute Borne qui se trouve face à la rue de la Haute Borne, en haut de la côte. Les panneaux ont été enlevés ! Ce passage est devenu trop dangereux vu sa situation en haut de la côte et de la vitesse des véhicules. Merci pour votre sécurité, d'utiliser l'autre au niveau des abris bus et de la sente piétonne.

NOTRE VILLAGE

BUDGET PREVISIONNEL 2014

Le conseil municipal a voté le budget pour l'exercice 2014. Chaque section (fonctionnement et investissement) est votée en équilibre, soit

Fonctionnement : 816 516 €

Investissement : 838 107 €

1) Section de fonctionnement

Les recettes :

Produit attendu de la fiscalité locale : 135 923 €. Il s'agit des taxes locales (habitation, foncier, foncier non bâti) qui sont calculées en multipliant les taux votés par le conseil aux bases (valeurs locatives de vos biens). Pour 2014, le conseil municipal a décidé de maintenir ces taux et de n'appliquer aucune augmentation, seules les bases d'imposition peuvent évoluer et cette décision dépend des services fiscaux.

La communauté de communes du Pays fertois a instauré la CFEU (unique) au 1^{er} janvier 2014 afin de bénéficier d'une Dotation Globale de Fonctionnement bonifiée (286 000 € minimum de recettes supplémentaires pour la communauté). La Communauté de Communes perçoit donc désormais en lieu et place des communes, la CFE ainsi que la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) et la TASCOM (taxe sur les surfaces commerciales de plus de 400 m²) ; elle doit reverser ces sommes aux communes à hauteur de l'exercice 2013. Cette réversion est figée dans le temps.

Le taux de la CFEU devra être unifié, c'est-à-dire qu'un taux moyen est établi calculé à 21.67 %. Les taux communaux devront croître ou diminuer, selon les communes pour arriver à un taux moyen et ce lissage se fera sur 6 ans.

Le taux de Sept-Sorts de 14.37 % en 2013 progressera donc chaque année pour atteindre 21.67 % en 2019.

Les Taux communaux en vigueur ont été reconduits :

Taxe d'habitation : 12.90 %, Taxe foncière : 5.63 %, Taxe foncière non bâti : 16.30 %

A noter que la Taxe d'Ordures Ménagères (TEOM) est versée en totalité à la Communauté de Communes du Pays Fertois, détentrice de la compétence correspondante et donc décideuse du taux appliqués aux communes.

Le reste du poste des impôts et taxes est constitué des reversements de l'Etat pour compenser les dégrèvements consentis en faveur des personnes modestes par exemple.

D'autre part la commune subit de l'Etat deux prélèvements : le Fonds de Solidarité de la Région Ile de France (FSRIF) à hauteur de 18 327 € et le Fonds de garantie individuelle de ressources (FNGIR) pour 1 605 €.

Les Dotations et autres compensations attribuées par l'Etat en contrepartie des charges déléstés aux communes lors de la Décentralisation représentent près de 74 737 € : car scolaire, élections, **la Dotation Globale de fonctionnement (DGF)** qui est une recette dépendant strictement de la population totale, de la voirie **a fortement diminuée cette année 25 035 €, toujours en baisse depuis quelques années (80 395 € en 2011 et 79 036 € en 2012 et 77 436 en 2013).**

Les produits du domaine et autres produits de gestion courante, complètent ces ressources pour environ 4 275 €.

L'excédent tiré de l'exploitation de l'exercice 2013 donne un complément de recettes définitives de 307 299 €.

Les dépenses :

Le poste « charges de personnel » est estimé à 127 010 €.

Les postes « charges à caractère général et charges courantes » avec 150 565 € et 74 340 € représentent les charges de fonctionnement de la commune au quotidien, notamment les dépenses énergétiques (gaz, électricité, éclairage public, carburant...) les primes d'assurances ; les subventions aux associations et la cantine de la Ferté sous Jouarre, les écoles, la téléalarme, les syndicats divers et enfin l'entretien des bâtiments et de la voirie.

Les charges financières, remboursement des intérêts d'emprunts ne s'élève qu'à 8 931 € (deux emprunts).

Enfin l'autofinancement prévisionnel de la commune, nécessaire pour couvrir le remboursement de la dette en capital (17 334 €) et pour autofinancer les investissements programmés en 2014, a été quant à lui évalué à 420 088 €.

Section d'investissement

Certains programmes d'investissements lancés en 2013 ont été reportés en restes à réaliser sur le budget 2014 notamment la poursuite de l'élaboration du PLU lancée en 2011, l'achat de terrain et la fin de l'étude pour les travaux d'aménagement de la traversée du village. Enfin les travaux nouveaux prévus et estimés pour 2014 seront principalement autofinancés. Autre que l'autofinancement, les recettes proviennent du FCTVA (récupération de la TVA sur les travaux d'investissements 2013) et de Taxe locale d'équipement perçue sur les constructions et travaux réalisés chez les particuliers.

TRAVAUX PREVUS en 2014

Voirie :

Travaux d'aménagement de la rue de Jouarre du stop au lotissement du Bois de Foy : création de trottoirs aux normes d'accessibilité. Autofinancés par la commune.

Divers travaux d'aménagement :

Un nouveau jeu pour les enfants de 3-10 ans a été installé sur l'aire du Pâtis : le « tapis volant »

Une clôture va être implantée autour de tous les jeux afin de sécuriser l'accès.

Le conseil municipal envisage toujours dans les années à venir de réaliser un parking dans le centre du village et d'aménager le carrefour de la rue du chaufour et de la rue de Jouarre pour plus de visibilité. Il souhaite également acquérir un bien foncier afin de créer une salle communale pour les associations et les activités diverses. Ces projets feront l'objet d'études complémentaires.

URBANISME

Le conseil municipal a décidé de passer une convention avec la Communauté de Communes du Pays Fertois pour l'instruction des autorisations d'urbanisme ; le service instructeur actuel étant la DDT de Meaux. Ce partenariat sera effectif au 1^{er} avril 2015, après l'approbation du Plan Local d'Urbanisme.

LE CONSEIL MUNICIPAL ELU POUR 6 ANS

Le 23 mars 2014, le conseil municipal a été élu au 1^{er} tour et chaque conseiller a été le 28 mars installé dans ses fonctions. Monsieur François ARNOULT a été élu Maire à l'unanimité et trois adjoints ont été élus également à l'unanimité : M. Alain LECOMTE, 1^{er} adjoint, M. Laurent DE VISCH, 2^{ème} adjoint et Mme Anne-Marie DESBROUSSES, 3^{ème} adjoint.

Les conseillers municipaux sont dans l'ordre du tableau : M. Pascal MERLIN, Mme Maryse WAUTHIER, M. Henrique DE ANDRADE, M. Jean-François RICHARD, Mme Françoise BÖSCH, Mme Joëlle LOZACH et Mme Camille JEAN-LOUIS.

Monsieur le Maire a donné par arrêté, une délégation à chaque adjoint :

- **M. Alain LECOMTE** est délégué aux finances communales, à l'administration générale et à l'encadrement du personnel technique.
- **M. Laurent DE VISCH** est délégué à l'urbanisme
- **Mme Anne-Marie DESBROUSSES** est déléguée aux affaires économiques et scolaires ;

Le conseil municipal a instauré les commissions communales

- **Travaux - voirie - entretien du bois** : François Arnoult, Alain Lecomte, Laurent De Visch, Françoise Bösch et Pascal Merlin
- **Affaires scolaires et transport** : Anne-Marie Desbrousses et Joëlle Lozach
- **Zones industrielles** : Anne-Marie Desbrousses et Françoise Arnoult
- **Autorisations d'urbanisme et droit de préemption urbain (DPU) - suivi du projet d'aménagement de la future zone** : François Arnoult, Alain Lecomte, Laurent De Visch, Anne-Marie Desbrousses, Françoise Bösch, Joëlle Lozach et Camille Jean-Louis
- **Finances** : François Arnoult, Alain Lecomte, Jean-François Richard, Henrique De Andrade
- **Révision du POS** : Elaboration du PLU : François Arnoult, Alain Lecomte, Laurent De Visch, Anne-Marie Desbrousses, Camille Jean-Louis.
- **Communication - informatique - sport - animation** : Jean-François Richard, Maryse Wauthier et Françoise Bösch
- **Révision des listes électorales** : François Arnoult, Alain Lecomte (suppléant), Daniel Sonnette (représentant du Préfet) et Jean-Marie Pottier (représentant du TGI)
- **Commission communale des impôts directs** :
Titulaires : Françoise Bösch, Anne-Marie Desbrousses, Jean-Michel Desprès, Daniel Sonnette, Gilles Deligny et Bernard Nicolas (hors commune)
Suppléants : Henrique De Andrade, Laurent De Visch, Jean-Pierre Bouché, Nathalie Etasse, Claude Blanchard et Jean Mercier (hors commune)
- **Correspondant défense** : Jean-François RICHARD

Le conseil municipal a désigné les représentants auprès des syndicats et organismes

- **Communauté de Communes du Pays Fertois** : François Arnoult et Alain Lecomte (Le maire et le 1^{er} adjoint sont nommés d'office d'après les nouvelles règles)
- **Syndicat des Rus de Sept-Sorts à Trilport** :
Titulaires : François Arnoult, Laurent De Visch ; *suppléants* : Pascal Merlin, Françoise Bösch
- **AGEDI (logiciel cadastre)** : Jean-François Richard
- **SDESM (Syndicat départemental des Energies de Seine et Marne)** :
Titulaires : Alain Lecomte et Laurent De Visch ; **Suppléant** : Henrique De Andrade
- **Syndicat de Téléalarme et télésurveillance** :
Titulaires : Laurent De Visch, Joëlle Lozach ; *suppléant* : Alain Lecomte
- **Comité National d'Action Sociale (CNAS)** : collège des Elus : Françoise Bösch
- **CORIMA (association des communes riveraines de la Marne et de ses affluents)** : Jean-François Richard et Françoise Bösch



De gauche à droite : 1^{er} rang : Maryse Wauthier, Anne-Marie Desbrousses, Camille Jean-Louis ; 2^{ème} rang : Pascal Merlin, Joëlle Lozach, Alain Lecomte ; 3^{ème} rang : Jean-François Richard, François Arnoult, Laurent De Visch, Françoise Bösch et Henrique De Andrade.

Le CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE : M. le Maire est Président de droit.

Il est constitué de 4 membres élus et de 4 membres nommés par le Maire. Le conseil d'administration a été installé dans ses fonctions le 26 mai 2014 :

Membres élus par le conseil municipal : Mme Françoise Bösch (élue Vice Présidente par le CCAS), Mme Anne-Marie Desbrousses, Mme Maryse Wauthier et Mme Joëlle LOZACH

Membres nommés par le Maire :

Mme Claudine Deligny pour représenter l'Union Départementale des Associations Familiales,

Mme Mireille Pottier pour représenter les personnes retraitées et âgées

Mme Laura Clausel pour représenter les personnes handicapées et invalides

Mme Dominique Kuhn pour représenter les personnes en difficulté d'insertion et la lutte contre les exclusions.

La COMMUNAUTE de COMMUNES du PAYS FERTOIS

Président : Gérard GEIST, Maire de Ste Aulde

Vice-Présidents : Ugo PEZZETTA, Maire de la Ferté sous Jouarre - Fabien VALLEE, Maire de Jouarre - Pierre-Emmanuel BEGNY, Maire de Saâcy sur Marne - Philippe FOURMY, Maire de Signy-Signets - Thierry FLEISCHMANN, Maire de City et Emmanuel VIVET, Maire de Nanteuil sur Marne.

Toute l'actualité de la communauté et les comptes rendus des conseils communautaires sont en ligne sur le site : www.cc-paysfertois.fr

BROCANTE organisée par le COMITE des FETES

Le **DIMANCHE 7 SEPTEMBRE 2014 de 7h00 à 18h00 sur le Pâtis**. Renseignement ou inscription : comfetes7sorts@gmail.com ou en mairie les **19 juillet, 26 juillet 23 août et 30 août de 10h à 12h** (petite salle de l'ancien bâtiment).
Limite d'inscription : le 30 août.

Dans le cadre de la brocante du 7 septembre et la mise en place du programme 2015, le **comité des fêtes recherche de nouvelles personnes pour poursuivre son développement**. Si vous êtes intéressé(e), merci de laisser un message à l'adresse mail suivante : comfetes7sorts@gmail.com

JOURNEE et SOIREE RENCONTRE organisée par le Comité des Fêtes

Pour la 4^{ème} année consécutive, le samedi 14 juin le Comité des fêtes de Sept-Sorts organisait une journée rencontre pour tous les Septsortais et Septsortaises, sur le Pâtis. **Suite au tirage de la tombola (affiché en mairie), pensez à réclamer votre lot par mail au comité des fêtes.** *Merci à tous et à toutes pour votre présence.*

SORTIE CCAS 2014



La traditionnelle sortie du CCAS offerte aux personnes âgées de 65 ans et plus et domiciliées sur la commune, **aura lieu le samedi 27 septembre prochain**. Cette année, il est prévu une visite guidée de l'Opéra et de son quartier suivie d'un déjeuner sur la Seine en bateau croisière. Chaque personne concernée a reçu son invitation. **La réponse est à remettre en mairie pour le 12 juillet prochain** – Si par hasard, vous n'aviez pas reçu de courrier, n'hésitez pas à vous faire connaître en mairie. **Nous comptons vivement sur votre présence à tous.**

DEPART de Mme Noëlle BASSET

Pour des raisons familiales, Mme Noëlle BASSET est contrainte de demander sa mutation au 1^{er} septembre 2014. Elle sera remplacée par Mme Sandra BOURQUIN domiciliée à Sept-Sorts. Nous souhaitons dès à présent bonne continuation à Mme Basset et la bienvenue à Mme Bourquin.

PAQUES 2014 - chasse aux œufs

Le dimanche de Pâques, de nombreux enfants et parents ont répondu présents pour la chasse aux œufs.



Les petits cherchent les œufs dans les buissons



Quelques consignes pour les grands

AIRE DE JEUX du PATIS – PARCOURS SANTE – TERRAIN MULTISPORTS

Une aire de jeux pour les enfants et un terrain multisports sur le Pâtis, un parcours santé dans le bois sont à votre disposition. Merci de respecter les équipements : tranches d'âge pour les jeux, pas de roller ni vélo sur le terrain multisports et le rangement du filet dans le coffre prévu à cet effet.



Le tapis volant (3-10ans)



le parcours santé



Le multisports

QUELQUES IDEES DE SORTIES dans la région

FESTIVAL du PAYS BRIARD Automne 2014

Programme et Réservations sur [le site web : www.festival77.fr](http://www.festival77.fr) Tél : 06 37 49 64 70

Le Festival des Mains Bleues

A l'occasion des Journées du Patrimoine, **le samedi 20 septembre, la ville de la Ferté sous Jouarre** organise la 6^{ème} édition du Festival des Mains Bleues, en mettant à l'honneur les arts de la rue.

MUSIQUE au KIOSQUE

Musique au Kiosque près du Théâtre de la Ferté sous Jouarre les **6, 14 et 20 juillet prochains**.

VISITE de l'HOTEL DE VILLE de la FERTE sous JOUARRE

L'Office de tourisme vous propose des visites gratuites commentées de l'Hôtel de Ville, **les mardis 2 septembre et 7 octobre à 14 h**. La spectaculaire salle des mariages, les boiseries du hall, les toiles de la salle du Conseil, les œuvres des artistes de l'époque n'auront plus de secret pour vous ! **Réservations obligatoires au 01.60.01.87.99 ou tourisme@la-ferte-sous-jouarre.fr**

EXPOSITION au CENTRE d'ART de l'ANCIENNE SYNAGOGUE boulevard de Turennes à la Ferté sous Jouarre

Toute l'année vous pouvez y admirer des expositions de peinture et d'art – Entrée libre et gratuite – les samedis de 15h à 18h et les dimanches de 10h à 13h et de 15h à 18h.

Journées européennes du patrimoine

La Ministre de la culture et de la communication donne rendez-vous aux Français les 20 et 21 septembre 2014 pour la 31^{ème} édition des Journées européennes du patrimoine, qui auront pour thème : « patrimoine culturel – patrimoine naturel ».- Programme accessible en ligne dès la mi-août.

Cryptes mérovingiennes et abbaye à Jouarre

Visite des cryptes, tous les jours (sauf mardi) à 10h15, 11h15, 12h15, 14h15, 15h15, 16h15, 17h15 et l'Abbaye Notre Dame, visite de la tour romane tous les jours sauf le mardi de 14h30 à 18h ; les samedis et dimanches matins de 11h à 12h30.

Découvrez de nouveaux itinéraires touristiques

Une nouvelle application sur votre portable vous permet de suivre des circuits complets (à pied, à vélo, à cheval) à travers la Seine-et-marne, avec haltes touristiques, hébergements en camping ou gîte, restaurants et fiches de parcours à l'appui. Neuf itinéraires sont accessibles gratuitement via une application spécifique et téléchargeable sur l'Apple Store ou l'Android Market.

Retrouvez tous les circuits sur visit.paris-whatelse.fr/affinities/itinerante

12^{ème} RAID BRIARD

Information dans ce bulletin (feuille volante avec le calendrier des collectes).

RUBRIQUE JARDINAGE



Le printemps n'est pas une saison de récoltes de fruits, mais de fleurs. On se régale de l'arrivée des beaux jours avec les yeux, avant d'en goûter la saveur. Quelques radis, des salades et les restes des légumes d'hiver forment d'heureuses rencontres en attendant la profusion des mois à venir.

La saveur piquante et rafraîchissante des radis

Ces petites racines ont un impérieux besoin d'eau pour bien pousser. Le printemps, mais aussi l'automne, leur convient donc bien. Il suffit de placer les graines dans un petit sillon tracé avec le dos du râteau, puis de les recouvrir à peine tout en les tassant.

La levée ne se fait pas attendre et, si rien ne pointe au bout d'une semaine, c'est que la semence n'était pas bonne. Il faut alors recommencer.

Si les plantules sont trop à l'étroit les unes à côté des autres, éclaircissez le rang : arrachez les plantules trop nombreuses pour que celles qui restent se développent mieux.

La culture du radis est si simple que vous pourrez la confier sans crainte à vos enfants. Choisissez une variété dite de « 18 jours », figurant parmi les plus précoces. Car qui dit enfantin dit rapide : les jardiniers en culotte courte sont par nature très impatients !

PENSEE :

Etre en vacances, c'est n'avoir rien à faire et avoir toute la journée pour le faire.

Robert Orben (né en 1927), écrivain et humoriste américain.



Le pont ombragé du ru près du tennis

RECETTES fruitées

MELONS-SURPRISES Pour 6 personnes :

6 petits melons

150 g de fraises

1 petit concombre

Le jus d'un citron

3 c.à s. d'huile d'olive

1/2 bouquet de coriandre fraîche

Sel, poivre

Coupez chaque melon aux 2/3 environ de sa hauteur. Otez les graines et, à l'aide d'une cuillère à melon, prélevez des billes. Rincez les fraises et coupez les en quatre. Epluchez le concombre et détaillez le en petits dés.

Dans un saladier, mélangez le jus de citron, l'huile d'olive, du sel et du poivre et mêlez-y avec précaution les billes de melons, les fraises et les dés de concombre. Ajoutez la coriandre ciselée. Remplissez chaque cavité de melon de cette salade et servez très frais.



POIRES FARCIES AU GORGONZOLA Pour 6 personnes

12 tranches de jambon de Parme très fines

6 poires mûres à point 100 g de gorgonzola

2 c. à s. de crème fraîche épaisse

1 citron poivre

Epluchez les poires, coupez les en 2, ôtez le cœur et creusez encore autour du cœur sur 1 cm environ. Arrosez les poires de jus de citron pour les empêcher de noircir. Réservez au frais.

Malaxez le gorgonzola avec la crème fraîche, poivrez fortement et farcissez les poires de ce mélange.

Laissez reposer 30 minutes au frais. Servez avec les tranches de jambon de Parme et des tartines de pain aux noix légèrement grillées.



MOTS CROISES

| A | B | C | D | E | F | G | H | I | J | K | L | M | N | O | P | Q | R | S | T | U | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|----|
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 1 |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 2 |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 3 |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 4 |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 5 |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 6 |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 7 |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 8 |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 9 |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 10 |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 11 |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 12 |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 13 |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 14 |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 15 |

Horizontalement:

- 1) Il n'a rien d'un original. Toujours dans l'opposition.
- 2) A fait la vaisselle autrefois. Laisse le choix. Pas de très bon goût. Mesure la vitesse de modulation d'un signal.
- 3) Nain de jardin. Tous les hommes le sont ou le seront. Ne saurait donc porter ses fruits.
- 4) Fort capable. Pour l'atteindre, il suffit d'arriver. A son musée de la Porcelaine en Saxe.
- 5) Enrichit le paysage breton. Elle peut couler de source. Sommet. Premier point éclairci avant les autres.
- 6) Recherché si l'on apprécie le grand air. Cépage du Valais. Cale pour un contrôle.
- 7) Peut laisser de cuisants souvenirs. Leurs pousses sécrètent une résine très odorante. D'autant plus proche qu'il est petit. Permet de réparer un oubli.
- 8) Se vide après la consultation. Il passe son temps à la fenêtre. Dépassés par les événements.
- 9) Dut subir les outrages du taon. Joliment en chair. Des bordures sur l'écu. Grand requin à museau conique.
- 10) Qui ne met pas en infraction. Assure le huis clos. Se tint prêt à consommer (s').
- 11) A toujours le mot pour rire. Forte même en étant fine. Déjà volontaire ! Ebène verte.
- 12) Mettant le mors aux dents. Pleure sous bois. Lettre de Grèce. Il voulait voir les choses du bon côté.
- 13) C'est dommage. Dressée pour mémoire. Patron chez les Normands. Abbé de Cluny. A la page.
- 14) C'est se faire entendre sans aucune discrétion (à). Chavire après avoir beaucoup remué.
- 15) Menaient en Palestine une vie ascétique. Courbe un sarment. Donne traditionnellement congé.

Verticalement :

- A) Prouve qu'au Québec, on ne prend pas de gants.
- B) La grande illusion. Beau bleu. On le remplace souvent.
- C) Tombe bien quand il ne tombe pas. Pièces de marine.
- D) C'est un danger quand on est en grève. Saucisse plate.
- E) Réserve d'images. Bien suffisant. Pacte de sécurité. A l'intérieur.
- F) Sa spécialité, ce sont les pointes. Coupe d'Italie.
- G) Fort dans son genre. Peu enclin à changer d'avis. Mise dans un tronc.
- H) Soutenu en musique. Ester de l'acide oléique.
- I) Fit un travail de précision. Doté d'une ondulation permanente. Doit donc aspirer au repos.
- J) A terminé sa croissance. Un endroit bien exposé.
- K) Est fêté à son tour. Princesse de Castille. Entoure un bouquet. Possessif.
- L) Sa voix a beaucoup d'importance. Agrandir le cheptel.
- M) Evalué à la main. Opération de terrassement. Jamais comme avant.
- N) Elle ne se fend qu'avec peine. Plus on mastique et plus il travaille Su une portée.
- O) Du thon blanc. Luttait contre l'ennemi à l'époque féodale. Un cap difficile à passer.
- P) Homme de l'Est. C'est sans importance.
- Q) Lorsqu'on est patient, on peut le garer. Cette chanteuse avait la pêche Surmonte sa timidité.
- R) Il était sacré en Egypte. Nécessaire et indispensable. Classe de maîtres.
- S) Passée au crible. Couche dans la baignoire. Vit au ralenti en Amérique du Sud.
- T) Brusquement refroidies. Caractère homérique. Final, il n'y a rien à ajouter.
- U) Préfèrent sans doute la mie à la croûte. Aurait-elle perdu sa flamme ?

Correction des mots croisés

| A | B | C | D | E | F | G | H | I | J | K | L | M | N | O | P | Q | R | S | T | U | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|----|
| D | U | P | L | I | C | A | T | A | ■ | A | N | T | A | G | O | N | I | S | T | E | 1 |
| E | T | A | I | N | ■ | S | E | L | O | N | ■ | A | M | E | R | ■ | B | A | U | D | 2 |
| B | O | N | S | A | I | ■ | N | E | S | ■ | S | T | E | R | I | L | I | S | E | E | 3 |
| A | P | T | E | ■ | R | E | U | S | S | I | T | E | ■ | M | E | I | S | S | E | N | 4 |
| R | I | A | ■ | F | O | N | T | A | I | N | E | ■ | M | O | N | T | ■ | E | S | T | 5 |
| B | E | L | C | A | N | T | O | ■ | F | E | N | D | A | N | T | ■ | V | E | ■ | E | 6 |
| O | ■ | O | R | T | I | E | ■ | C | I | S | T | E | S | ■ | A | M | I | ■ | P | S | 7 |
| U | R | N | E | ■ | S | T | O | R | E | ■ | O | B | S | O | L | E | T | E | S | ■ | 8 |
| I | O | ■ | P | O | T | E | L | E | ■ | O | R | L | E | S | ■ | L | A | M | I | E | 9 |
| L | I | C | I | T | E | ■ | E | P | A | R | ■ | A | T | T | A | B | L | A | ■ | T | 10 |
| L | ■ | A | N | A | ■ | E | A | U | D | E | V | I | E | ■ | N | A | ■ | I | P | E | 11 |
| E | N | R | E | N | A | N | T | ■ | R | E | E | ■ | R | H | O | ■ | E | L | O | I | 12 |
| T | O | R | T | ■ | S | T | E | L | E | ■ | L | O | ■ | O | D | O | N | ■ | I | N | 13 |
| T | U | E | T | E | T | E | ■ | A | T | T | E | N | D | R | I | S | S | A | N | T | 14 |
| E | S | S | E | N | I | E | N | S | ■ | A | R | C | O | N | N | E | ■ | I | T | E | 15 |